

La Foulée Chesnayscourtoise

Règlement 2022

Article 1 : Date

La seizième édition de « La Foulée Chesnayscourtoise » qui se déroulera le dimanche 2 octobre 2022 est organisée par l'association sportive LE CHESNAY SPORTS, en partenariat avec la Ville du Chesnay-Rocquencourt

Article 2 : Certificat médical

Suite au nouveau règlement des courses hors stade 2020, toute participation à une compétition affiliée à la FFA est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur : d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)

ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- Fédération des clubs de la défense (FCD),
- Fédération française du sport adapté (FFSA),
- Fédération française handisport (FFH),
- Fédération sportive de la police nationale (FSPN), - Fédération sportive des ASPTT,
- Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

Nous attirons donc votre attention sur le fait que les licences de Triathlon par exemple ne pourront pas être acceptées comme justificatif.

La Collecte de ces justificatifs en version digitale et leur vérification se feront en amont de la remise des dossards en version digitale.

Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard.

Article 3 : Horaires de départ et catégories d'âge

10 km : 9 h 45 – A partir de « Cadet » (2007)

1 km : 9 h 15 – A partir de « Ecole d'Athlétisme » jusqu'à « Poussin » (2012 et 2016)

3 km : 10 h – A partir de « Benjamin » jusqu'à « Minime » (de 2008 à 2011).

Article 4 : intempéries

Le parcours se déroulant essentiellement sur chemin peut être en plus ou moins bon état en fonction des conditions météorologiques des jours précédents.

Article 5 : Ravitaillement

Pour toutes les courses, un ravitaillement sera mis en place à l'arrivée au Stade

Michaux, rue des Sports. Pour le 10km un ravitaillement en eau sera disponible avant le 7km.

Article 6 : sécurité sur le parcours

Des commissaires de courses seront disposés sur le parcours pour veiller à la sécurité des coureurs. Les circuits ne seront pas fermés à la circulation. Tout participant se doit de parcourir la distance dans le respect des indications de l'organisation et des commissaires de course.

Article 7 : assistance médicale

Une assistance médicale sera assurée, sur le parcours et à l'arrivée.

Article 8 : Assurance

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation ainsi que celles des participants de la Foulée Chesnaycourtoise. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Un justificatif peut être fourni à tout participant en faisant la demande.

Individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Article 9 : Montant des inscriptions

1 km

Internet : 1 euro (hors frais de gestion)

Papier : 4 euros

3 km

Internet : 5 euros (hors frais de gestion)

Papier : 8 euros

10 km

Internet : 12 euros (hors frais de gestion)

Papier : 15 euros

Tarif groupe : 8 euros (A partir de 10 personnes)

Pas d'inscription sur place

Article 10 : Inscriptions

- Inscription en ligne / Possible pour les personnes majeures sur le site de Adéorun :

<https://lafouleechesnaycourtoise.adeorun.com/> jusqu'au mercredi 28 septembre avant minuit.

- Par courrier / Fiche d'inscription à imprimer depuis le site, accompagnée du certificat médical et du montant de l'inscription réglé par chèque libellé à l'ordre de « LE CHESNAY SPORTS » et à poster au plus tard le lundi 26 septembre 2022, le cachet de la poste faisant foi, à l'attention de LA FOULEE CHESNAYCOURTOISE, 7 rue Pottier – 78150 LE CHESNAYROCQUENCOURT

- A la Direction Municipale des Sports : venez retirer le bulletin d'inscription, au 7 rue Pottier au Chesnay-Rocquencourt. Vous avez jusqu'au mercredi 28 septembre 2022, 16 h pour remettre votre dossier complet.

Il n'y aura pas d'inscription sur place le jour de la course. Pour les engagements collectifs de club, seul le numéro de licence est obligatoire.

IMPORTANT : En cas de non-participation il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription sauf sur présentation d'un certificat médical d'inaptitude.

Article 11 : Retrait des dossards

Au magasin décathlon : centre commercial Westfield parly2 au Chesnay-Rocquencourt le samedi 1 octobre 2022 entre 10h et 17h et sur place le dimanche 2 octobre 2022 à partir de 8h00.

Pour rappel, la Collecte et la vérification des certificats médicaux et licences aura été faite en amont. Seul un dossier d'inscription complet permettra la récupération du dossard contre présentation d'une pièce d'identité.

Article 12 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des participants, la Ville se réserve le droit d'annuler, l'une ou l'autre des épreuves, ou l'ensemble des épreuves, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 13 : Données personnelles

- C.N.I.L. / Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'inscription et au classement des participants de « LA FOULEE CHESNAYCOURTOISE ». Les destinataires des données sont la Ville du Chesnay-Rocquencourt. Dans le cadre du règlement de la protection des données (Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016), les participants à la course bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent.

S'ils souhaitent exercer ce droit et obtenir communication des informations les concernant, ils doivent s'adresser par courrier à la Ville du Chesnay-Rocquencourt.

- Droit à l'image / Tout coureur qui se voit attribuer un dossard autorise expressément l'organisateur de la Foulée Chesnaycourtoise ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et média à utiliser les images fixes ou audio-visuelles prises à l'occasion de leur participation à la manifestation, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

- Assurance / L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommages qui pourraient survenir pendant la manifestation sportive.

Article 14 : Récompenses

Tous les coureurs se verront offrir le tee-shirt de la course et une médaille.

Les principales catégories d'âge donneront lieu à un classement séparé

Article 15 : chiens

Il est interdit aux participants de courir accompagnés de leur chien.

Article 16 : dispositions finales

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses.